

MUNICIPALITÉ DE CLORIDORME

Procès-verbal de la  
séance ordinaire du conseil municipal de  
Cloridorme tenue le 13 février 2012 à  
19h30 à l'Hôtel de ville de Cloridorme.

SONT PRÉSENTS: MM: Raynald Dufresne  
Jean Paul Huet  
Jean Louis Clavet  
Valère Huet  
Cyrice Côté

Mme Sonia Côté

ABSENT : Aucun

Étaient également présentes  
Mesdames Marie Dufresne, directrice  
générale et Léona Francoeur  
sec.adjointe, de même que Yvan Pruneau,  
chef pompier.

Son honneur le maire, madame Jocelyne  
Huet, constatant qu'il y avait quorum  
déclare la séance ouverte.

**4- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Résolution #031-02-12

Ordre du jour

SUR LA PROPOSITION DE CYRICE CÔTÉ  
CONSEILLER, IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du  
jour tel que présenté soit et est  
adoptée.

- a) Dossier pompier- pour changement  
du responsable municipal
- b) Table de concertation des aînés
- c) Demande de dons
- d) Résolution d'appui au conseil  
régional
- e) Feuillet paroissial
- f) Architecte
- g) Demande de Jacques Côté
- h) Taxes en retard

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

**5- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS**

Résolution # 032-02-12

Approbation du procès-verbal de la  
séance ordinaire du conseil municipal  
tenue le 9 janvier 2012

Chaque membre du conseil ayant reçu le  
procès-verbal de la séance ordinaire du  
conseil municipal tenue le 9 janvier 12,  
au moins vingt-quatre heures avant cette  
séance, la secrétaire est dispensée d'en  
faire la lecture.

SUR LA PROPOSITION DE VALÈRE HUET  
CONSEILLER, IL EST RÉSOLU que le procès-  
verbal de la séance ordinaire du conseil

municipal tenue le 9 janvier 2012 est approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

---

Résolution # 033-02-12

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 18 janvier 2012

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 18 janvier 12, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

SUR LA PROPOSITION DE JEAN PAUL HUET CONSEILLER, IL EST RÉSOLU que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 18 janvier 2012 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 034-02-12

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 7 février 2012

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 7 février 12, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

SUR LA PROPOSITION DE RAYNALD DUFRESNE CONSEILLER, IL EST RÉSOLU que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 7 février 2012 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6- CORRESPONDANCE DU MOIS**

CORRESPONDANCE POUR LA RÉUNION DU 13 FÉVRIER 2012

A titre informatif : Liste déposée à la réunion pour consultation (sur la table)

- 6.1 : GOUVERNEMENT DU QUÉBEC : Projets MADA
- 6.2 : ADMQ : Promouvoir un milieu de travail sain et sécuritaire
- 6.3 : Centraide : Suggestions de campagne
- 6.4 : Recyc-québec : information
- 6.5 : CLD : En 2011 : Montant versé : 6 748 \$
- 6.6 : MMQ; ristourne pour Cloridorme : 1 831 \$
- 6.7 : RMS : Révision protection incendie Cloridorme
- 6.8 : Florianne Francoeur : offre de formations gratuites
- 6.9 : Modèle de critères pour être POMPIER
- 6.10 : Notaire Bouchard : Cas Albin Lebreux
- 6.11 : Finances Québec : Dépôt projet : 121 176.09 \$
- 9.5 : Achat pompier

9.16 : Marc Langlais : installation lumière  
route Colonie  
9.17 Demande de don : Pour le cœur Journée du  
1<sup>er</sup> Avril Petite-Vallée  
9.18 : Demande de don : Fond Dan Gaudreau  
9.19 : Demande de don : Secondaire en spectacle  
aux Iles  
9.20 Ministère Transports : Problème érosion  
9.21 : Conseil régional : Résolution pour  
sauvegarde de emploie en région  
9.22 : Invitation maire et conseillers pour  
souper spaghetti 15\$/ personne avec invité  
d'honneur M. Thomas Mulcair au Centre de Ski  
Gaspé  
9.23 : SADC : Appel à un membre du conseil s'il  
veut représenter la municipalité à la SADC  
9.24 : Pascal Côté/Feuillet Paroissial : Pour  
publicité pamphlet : 100 \$ /année

## **7 - RAPPORT DU CONSEIL, EMPLOYÉS ET COMITÉS**

Madame le maire invite les conseillers à  
faire leur rapport du mois en excluant  
les réunions de travail ordinaire et  
extraordinaire. Le rapport de chacun des  
conseillers et de madame le maire  
traitera exclusivement des dossiers  
particuliers de chacun.

## **8- ADOPTION DES COMPTES PAYÉS DU 1<sup>er</sup> décembre AU 31 décembre 2011**

Résolution # 035-02-12

SUR LA PROPOSITION DE RAYNALD  
DUFRESNE CONSEILLER, IL EST RÉSOLU  
d'approuver les comptes du mois de  
janvier de la municipalité pour un  
montant de 50 728.81, et de  
1 518 456.02\$ du projet. Un listing des  
comptes a été remis à chacun des membres  
du conseil municipal.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Je soussignée, Marie Dufresne secrétaire-  
trésorière, certifie que la municipalité  
possède les fonds disponibles pour les  
dépenses du mois, dont copie fait partie  
intégrante du présent procès verbal. En foi  
de quoi je remets ce certificat de fonds de  
disponibilité.

Marie Dufresne, sec-trés.

Résolution # 036-02-12

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

SUR LA PROPOSITION DE RAYNALD DUFRESNE CONSEILLER,  
IL EST RÉSOLU le paiement des comptes présentés au conseil  
concernant l'administration courante et les factures du  
projet. Les listes font partie intégrante du présent procès  
verbal.

Projet : les factures seront prélevées à même  
le règlement d'emprunt # 2008-04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 037-02-12

Demande de reconduction du règlement # 2008-04/A, concernant la division de la municipalité en 6 districts électoraux.

SUR LA PROPOSITION DE JEAN LOUIS CLAVET  
CONSEILLER, IL EST RÉSOLU :

QUE la municipalité de Cloridorme demande à la Commission de la représentation électorale du Québec de reconduire le règlement # 2008-04/A, pour la prochaine élection générale de 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 038-02-12

Fonds de visibilité, Partie 1

SUR LA PROPOSITION DE RAYNALD DUFRESNE  
CONSEILLER, IL EST RÉSOLU :

QUE tel que mentionné dans la politique du Fonds de visibilité, Partie 1, un montant de 500\$ soit accordé à l'Association Chasse et pêche de Cloridorme.

QUE la demande soit acheminée à Cartier Énergie pour paiement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 039-02-12

Adhésion au Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec et d'acceptation du partage de la somme allouée dans le cadre du programme

ATTENDU QUE la **municipalité de Cloridorme** est admissible au Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec en raison de la construction de la section *Montagne sèche-Anse-à-Valleau* sur son territoire;

ATTENDU QUE la MRC de la **Côte-de-Gaspé** s'est vu allouer par Hydro-Québec, dans le cadre de ce programme, une somme de 479 970\$ et que les organismes admissibles de la MRC de la-Côte-de-Gaspé se sont entendus pour la partager comme suit :

- MRC Côte-de-Gaspé	=	26 130\$
- Grande-Vallée	=	72 758\$
- Cloridorme	=	226 966\$
- Petite-Vallée	=	39 039\$
- Gaspé	=	115 077\$

ATTENDU QUE la **municipalité de Cloridorme** a été informée par Hydro-Québec, lors d'une rencontre officielle tenue le 19 décembre 2011, de l'objectif, des conditions générales de

réalisation, des domaines d'activité admissibles et du processus d'application du Programme de mise en valeur intégrée;

ATTENDU QUE la **municipalité de Cloridorme** désire adhérer à ce programme et s'engage à utiliser la somme allouée dans le but de réaliser des initiatives qui répondent à l'un des domaines d'activité admissibles et respectent les conditions générales de réalisation du programme;

ATTENDU QUE la **municipalité de Cloridorme** s'engage à soumettre à Hydro-Québec pour approbation une fiche d'initiative dûment remplie pour chaque initiative proposée et à rendre compte à Hydro-Québec de l'utilisation de la somme qui lui est allouée;

Il est proposé par Cyrice Côté conseiller et résolu à l'unanimité que la **municipalité de Cloridorme** adhère au Programme de mise en valeur intégrée, autorise son maire, Jocelyne Huet et/ou sa directrice générale Marie Dufresne à signer une convention à cet effet avec Hydro-Québec et demande à Hydro-Québec de lui verser sa quote-part de la somme allouée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 040-02-12

Achat pour le service incendie

SUR LA PROPOSITION DE RAYNALD DUFRESNE CONSEILLER IL EST RÉSOLU les achats suivants:

- Casque de pompier 4 à 215\$/1
- Lumières 4 à 135\$/1
- Gants pompiers 6 à 75\$/1
- Appareil photo +ou- 200\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 041-02-12

Engagement

SUR LA PROPOSITION DE JEAN PAUL HUET CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil engage madame Marielle Clavet comme agent de développement. Son taux horaire est de 16\$ pour 32,5hres/semaine.

Elle débutera le 20 février. Le conseil lui fournira une description de tâches de même qu'une liste de priorités de projets qu'il entend réaliser à court ou à long terme.

QUE l'aménagement de son bureau soit complété (bureau de travail, chaise, calculatrice, etc..).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 042-02-12

Destitution de pompiers

CONSIDÉRANT QUE les pompiers doivent avoir obtenu leur grade de pompier 1 afin d'intervenir sur sinistre;

CONSIDÉRANT QU'UN délai raisonnable à été accordé à l'ensemble de la brigade de pompiers;

CONSIDÉRANT QUE certains pompiers n'ont démontré aucun intérêt à poursuivre (et à débiter) la démarche, ne participe non plus à aucune activité;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR JEAN PAUL HUET CONSEILLER ET IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil destitue par la présente messieurs Pascal Huet et Steve Roy comme pompier.

Ils devront remettre au service incendie l'équipement qu'il pourrait avoir en leur possession.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 043-02-12

Achat d'un réfrigérateur

SUR LA PROPOSITION DE RAYNALD DUFRESNE CONSEILLER IL EST RÉSOLU : l'achat d'un réfrigérateur pour la salle d'attente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 044-02-12

Table de concertation des aînés

SUR LA PROPOSITION DE CYRICE CÔTÉ CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE madame Sonia Côté est mandatée à représenter la municipalité dans ce dossier.

QUE les frais reliés à ces déplacements futurs et nécessaires sont remboursés selon la politique en vigueur dans la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Sec-très.

Résolution # 045-02-12

Étudiants de l'UQAM

SUR LA PROPOSITION DE JEAN PAUL HUET  
CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil reçoive le groupe d'étudiants de l'UQAM venant tourner un court métrage sur Cloridorme, le 29 février prochain dans le cadre d'un 5 à 7 et qu'il y ait signature du livre d'or.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 046-02-12

Formation

SUR LA PROPOSITION DE JEAN PAUL HUET  
CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise madame Marie Dufresne à participer à une formation portant sur les nouvelles obligations du directeur général qui se tiendra à Matane le 1<sup>er</sup> mars.

QUE les frais reliés à ce déplacement sont remboursés selon la politique en vigueur dans la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 047-02-12

Demande de dons

SUR LA PROPOSITION DE VALÈRE HUET  
CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE les demandes de dons suivantes sont acceptées : journée pour le cœur à Petite Vallée, secondaire en spectacle et journée pré-novice de Rivière-au-Renard (Cindy Coulombe) pour un montant de 25\$/chacun.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 048-02-12

Résolution d'appui à l'opération pour la sauvegarde des emplois en région

CONSIDÉRANT les nombreuses pertes d'emplois dans les services publics au cours des dernières années et des derniers mois, et ce tant dans les services gouvernementaux fédéraux, provinciaux et les différentes sociétés d'état;

CONSIDÉRANT que ces pertes d'emplois ont des effets négatifs sur l'économie régionale de même que sur la qualité et la quantité des services offerts à la population;

CONSIDÉRANT QUE vivre et travailler en région doit demeurer un DROIT et non un PRIVILÈGE;

Nous LA MUNICIPALITÉ DE CLORIDORME déclarons être de celles et de ceux qui vont OSER nous lever pour l'avenir de notre région et, de ce fait, il est résolu :

D'APPUYER *l'opération pour la Sauvegarde des emplois en région* (OSER) initiée par le Conseil Régional de la FTQ (CRFTQ) Bas St-Laurent, Gaspésie et Îles de la Madeleine et de leur transmettre la présente résolution dûment adoptée et signée.

D'EXIGER des différents paliers de gouvernement et des Sociétés d'État qu'ils reconnaissent que l'occupation dynamique du territoire doit passer par le maintien et le développement des services et des emplois dans toutes les régions du Québec et qu'ils prennent les décisions nécessaires à ce que ces principes soient respectés.

DE RENDRE PUBLIC l'appui que nous donnons à la présente résolution.

D'ENCOURAGER les regroupements, institutions, associations ou autres auxquels nous sommes membres ou auxquels nous participons, à adopter cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 049-02-12

Feuilleton paroissial

SUR LA PROPOSITION DE JEAN LOUIS CLAVET CONSEILLER IL EST RÉSOLU : d'accepter la publicité de 100\$ dans le feuilleton paroissial afin d'aider notre église.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 050-02-12

Architecte/réaménagement hôtel de ville

SUR LA PROPOSITION DE JEAN PAUL HUET CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE la municipalité retient les services d'un architecte afin de la conseiller dans ses travaux qui seront effectués à l'aide du Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec;

QU'elle mandate Vachon et Roy selon la proposition d'honoraires établie à 7 200\$ plus taxes, dès réception de l'accord d'Hydro-Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Résolution # 051-02-12

Demande de l'inspecteur municipal

SUR LA PROPOSITION DE VALÈRE HUET  
CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil accepte que l'inspecteur municipal prenne 3 semaines de vacances en Mars et lui accorde un congé sans solde d'une durée de six mois tel que demandé.

POUR : Valère Huet, Cyrice Côté et Jean Louis Clavet et Jocelyne Huet

CONTRE : Jean Paul Huet, Sonia Côté et Raynald Dufresne.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Résolution # 052-02-12

Taxes en retard

SUR LA PROPOSITION DE VALÈRE HUET  
CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil prolonge jusqu'au 15 mai le délai pour ceux qui sont en retard, mais que passer ce délai les démarches nécessaires seront entreprises afin de percevoir les sommes dues et ce sans aucun autre délai, ni arrangement, ni d'autre avis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 053-02-12

Photocopies

SUR LA PROPOSITION DE CYRICE CÔTÉ  
CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil accepte de contribuer à la publicité de l'Inven-terre en leur octroyant 1200 copies.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Madame le maire invite les citoyens à la période de questions.

Question sur le nouveau développement résidentiel.

**Clôture de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h15.

« Je, Jocelyne Huet maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

---

Maire

Sec-trésorière



COMPTES À PAYER POUR LA RÉUNION  
DU 12 DÉCEMBRE 2011

---

1. *M.R.C. :*                    *Formation des pompiers ,*  
2 938.96 \$
2. *Groupe Altus :*        *Équilibrage du rôle*  
*d'Évaluation : 15 875.45 \$*
3. *Groupe Altus :*        *Impression rôle et*  
*registre+calcul : 3500.35\$ + mise à jour*  
4 543.90\$
4. *Groupe Ohméga :*    *Thermomètre chloration :*  
132.63 \$+ 647.80\$
5. *Extincteurs Y.B. :* *Service incendie : 486.23*  
\$
6. *M.G.L. :*                    *Achat de chlore :*  
1 093.31 \$
7. *Formation continue :* *Formation Yvan*  
*Pruneau : 1 020.00 \$*
8. *Pavage Beau Bassin /division DJL :*  
1 327.61\$+345.87 \$+5 420.10\$  
*(Rte Poirier : 4 082.40+ rte de la Pointe :*  
*675.20\$) + 2 991.54\$*
9. *Inspect Sol, 25 121.79\$ et 6 511.95\$*
10. *Lafontaine Leclerc décompte # 3=*  
*23 533.67\$ (usine de traitement) décompte #*  
*5 travaux 1 091 539.65\$*
11. *G.Coulombe, réparation lumières de rues*  
1 298.74\$
12. *PG Solutions, contrat entretien 2012-*  
5 212.06\$
13. *Jacques Bouchard, notaire 432.92\$*